



Santé et Sécurité au Travail

Fiche détaillée annexée à l'offre tarifaire, à la convention, à la convocation

Autorisation de conduite Chariot Automoteur de manutention à conducteur porté R489

Organisation de la formation :

Public visé

Tout salarié conduisant un chariot de manutention automoteur à conducteur porté Recommandation R489

Effectif par session

1 à 6 participants

Accessibilité

Nos formations peuvent-être accessibles aux personnes en situation de handicap, nous contacter pour toute demande d'aménagement

Dates et durée de formation

1 à 5 jours selon expérience (Débutants, initiés, confirmés) et nombre de catégories

Lieu de la formation

Salle mise à disposition par le client ou l'organisme (2m2/pers) avec 1 table, des chaises. Permettre accès locaux et extérieur pour la pratique.

Adresse mentionnée sur la convention et la convocation

Prérequis

Comprendre les instructions de sécurité,
Présenter les aptitudes médicales requises
Etre muni de ses E.P.I.

Moyens techniques et pédagogiques :

Ordinateur, Vidéoprojecteur, support d'animations
Aire d'évolution pratique,
Chariots de la, les catégorie(s) concernée(s),
Aide mémoire individuel remis aux stagiaires

Méthodes pédagogiques

Formation en face à face pédagogique avec le formateur.
Alternance d'exposés, d'études de cas, d'analyse de situations de travail.
Démonstrations du Formateur, exercices pratiques et Apprentissage de l'utilisation en sécurité des chariots

Intervenant(s)

Formateur titulaire d'un certificat de compétence validant son aptitude à enseigner le sujet.

Modalités et délais d'accès :

Apprenants sélectionnés par le commanditaire de la formation selon les prérequis énoncés
Inscription possible jusqu'à 24h avant le début de la f°

Tarif et conditions générales de vente:

A partir de 130€00 HT / Apprenant. Une offre tarifaire adaptée à vos spécificités, vous sera établie sur demande et envoyée par mail avec les conditions générales de vente.

Contacts :

Informations et inscriptions ;
Responsable pédagogique et référent handicap :
Marie Châtelet **02 99 96 43 71** marie@jfc-formation.fr
SARL JFC FORMATION - 6 rue de Fougères 35500 Vitré -
Code APE 8559A - RCS Rennes 508 647 872 000 37 -
Numéro Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet région
Bretagne 53350567035

Objectifs pédagogiques, compétences visées

Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du (des) Chariot(s) Automoteur(s) de manutention à conducteur porté de la (les) catégorie(s) concernée(s) suivant la Recommandation R489

Références réglementaires

Code du travail : Article R.4323-55 et 56
L'arrêté du 2 Décembre 1998 Art 3
Assurance maladie Risques prof. : Recommandation R489

Contenu, progression pédagogique :

Présentation du formateur et de la formation

THEORIE

Cadre réglementaire et textes de la sécurité sociale
Technologie, types et catégories de chariots 1A, 1B, 2A, 2B, 3, 4, 5, 6, 7
Notions élémentaires de physique
Stabilité des chariots de manutention
Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

PRATIQUE

Formation sur la ou les catégorie(s) sélectionnée(s) au préalable

Prise de poste et vérification

Conduite et manoeuvres

- Circulation à vide en marche avant et marche arrière
- Circulation en charge en marche avant et marche arrière
- Transfert de charges
- Gerbage et dégerbage en pile
- Gerbage et dégerbage en palettier
- Chargement et déchargement de véhicule
- Etude des plaques de charge

Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

Modalités de suivi, d'évaluation et de validation. Durée de validité et Equivalence

- Modalités de suivi : Feuille collective d'émargement signée par demi-journée.

- Evaluation des compétences attendues : Evaluation théorique (Questionnaire) et pratique (Mise en situation) établies suivant les critères de la recommandation R489

- Evaluation de l'action de formation : Evaluation à chaud du niveau de satisfaction, réalisée en fin de formation et évaluation à froid disponible sur le site internet.

- Documents délivrés :
Certificat de réalisation, Attestation de formation

- Validité, périodicité : A renouveler tous les 5 ans.